



Auribeau-sur-Siagne • Grasse  
Mouans-Sartoux • Pégomas  
La Roquette-sur-Siagne

## Avis de concours

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

Section I : Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

CA Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Séward B.P. 91015, Contact : service de la Commande Publique, à l'attention de M. le président, F-06131 Grasse. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Séward, Contact : direction Construction, Patrimoine, Déplacements, à l'attention de Mlle Céline BOUREL, F-06130 Grasse Cedex. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Séward B.P. 91015, Contact : service de la Commande Publique, F-06130 Grasse Cedex. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés : Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, service de la Commande Publique 57 avenue Pierre Séward B.P. 91015, F-06130 Grasse Cedex. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

Services généraux des administrations publiques.

I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :

Section II : Objet du concours / description du projet

## II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un théâtre de 1200 places, d'une fabrique de spectacles et d'un parc arboré.

II.1.2) Description succincte :

mission de base loi MOP constituée des éléments suivants :

- études d'esquisse (Esq)
- avant-projet sommaire (Avp)
- avant-projet définitif (Apd)
- études de projet (Pro)
- assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (Act)
- examen de conformité (Visa)
- direction d'exécution des contrats de travaux (det)
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (Aor)

La mission du maître d'oeuvre comporte des éléments normalisés de missions complémentaires:

- mission DIAG pour les ouvrages existants à requalifier ou à démolir
- études de synthèse des réseaux (Exe)
- ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (Opc),

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

Ancienne usine CAUVI, 89 avenue Pierre Séward, 06130 GRASSE

Les principales caractéristiques du projet comprennent les éléments suivants :

- un théâtre de 1200 places
- requalification de patrimoine industriel en espace culturel
- une fabrique de spectacles
- une cour de service desservant le théâtre et la fabrique de spectacles
- un parc arboré (1 hectare)

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 17 000 000.00 euros hors taxes (valeur : janvier 2010).

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

71000000.

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

- 1) qualité des références fournies dans le domaine de la maîtrise d'oeuvre d'équipements publics des architectes
- 2) qualité des références du scénographe, du BET et de l'acousticien dans le domaine des équipements culturels
- 3) pertinence de l'organisation du candidat ou de l'équipe candidate
- 4) clarté et présentation du dossier du candidat ou de l'équipe candidate.

Après examen des candidatures, le jury dressera un procès-verbal et formulera un avis motivé. La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par le président du Pôle Azur Provence.

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

III.2) LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE :

Oui.

Le mandataire du groupement devra être obligatoirement un architecte.

#### Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE CONCOURS :

Restreint.

Nombre envisagé de participants : nombre minimal 3 / nombre maximal 4.

IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :

IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :

- Adéquation au programme architectural, fonctionnel, scénographique et technique de l'opération ;

- respect du montant prévisionnel ;

- qualités architectural, paysagère, urbaine et de mise en valeur du patrimoine existant ;

- niveau de réponse technique principalement concernant l'organisation fonctionnelle des locaux et le rapport scène/salle ;

- intégration des critères BBCE et environnementaux.

IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :  
22 septembre 2010 - 12:00.

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

IV.4.5) Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés :

français.

IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.5.1) Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) :

Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : une prime de 60 000 euros (T.T.C.), non révisable, sera versée à chaque candidat sélectionné qui aura remis une esquisse conforme aux prescriptions du marché. Cette prime pourra être diminuée selon la conformité de l'offre remise dans les conditions décrites dans le règlement de concours. L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

le délai maximum de paiement est de 30 jours à dater de l'accusé de réception par le maître de l'ouvrage du projet de décompte final des prestations.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :

IV.5.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité

IV.1) TYPE DE CONCOURS :

adjudicatrice :

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Les membres du jury ont été élus par délibération n°2010\_106 du 28 mai 2010, et désignés par arrêté par le président du jury dans les conditions prévues aux articles 22 et 24 du code des marchés publics. .

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

l'équipe de maîtrise d'oeuvre devra obligatoirement justifier à minima de compétences en :

- architecture(s) compétent(s) en matière d'équipements publics ;
- scénographie;
- acoustique
- paysage,
- bet (s) tout corps d'état, structure, géotechnique, hydraulique, VRD ;
- économiste de la construction;
- bet fluides génie thermique pour salle de spectacle;

L'Architecte mandataire et au moins un des Bet devront obligatoirement avoir des compétences en matière de qualité environnementale.

- la société ou la personne physique mandataire d'un groupement ainsi que les architectes ne pourront faire partie que d'une seule équipe. Plusieurs architectes pourront faire partie de la même équipe.

Les BET ne pourront pas faire partie de plus de 3 groupements d'opérateurs économiques.

Pièces à fournir :

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes présentées en 2 parties :  
1ère partie - intention de concourir - situation juridique.

Pour chaque candidat et membre du groupement : les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans les conditions fixées aux articles 45 et 46 du code des marchés publics :

Lettre de candidature (DC 4) ;

- les déclarations du candidat (DC 5 Et DC 6) ;
- pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature ou les membres du groupement ;
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;
- déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- une attestation pour les architectes d'inscription au Conseil de l'ordre ou

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

pour les architectes établis dans un état membre de l'union européenne autre que la France, justification d'un diplôme reconnu équivalent au titre de la directive no 85 384 CEE ; 8° les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à les engager.

- les entreprises en règlement judiciaire devront fournir la copie du jugement ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle.

2° Partie dossier technique motivation - capacités professionnelles et techniques - expérience :

1°- une note motivée (1 recto verso A4 maximum) distincte de la lettre de candidature permettant d'éclairer le jury quant aux intentions des concepteurs et à leur perception de la problématique posée au regard du document synthétique de présentation du programme et au vu du contexte urbain et paysager du site;

2°- une note synthétique (1 recto format A3) présentant l'organisation et les moyens en personnel (titres, qualifications, Cv) et matériel (y compris informatiques),

3°- une note précisant la manière dont le candidat assurera sa présence sur le lieu d'exécution tant en phase conception qu'en phase de réalisation et la manière dont il s'organisera au sein de l'équipe (moyens de communication interne) et vis-à-vis du maître d'ouvrage et de son assistant;

4°- un dossier de 5 références significatives, pour l'équipe d'architectes, d'ouvrages de complexité similaires notamment en matière d'établissements recevant du public accompagnées de certificats de capacités. Les références concerneront les 10 dernières années. Chaque réalisation sera présentée sur feuille format A3 (cadre fourni et communiqué par le maître d'ouvrage) comprenant 3 photographies permettant de juger sa qualité environnementale, l'intitulé de l'opération, la date, les coordonnées du maître d'ouvrage, l'avancement de l'opération. Ce dossier sera complété par une illustration de 5 références sur CD-ROM sous format diaporama Powerpoint pour effectuer une projection à partir d'un PC (1 diapositive listant les membres de l'équipe et 5 diapositives correspondant au 5 références significatives, donc 6 diapositives au maximum)

5°- pour les autres architectes du groupement : les principales références seront résumées sur un format A4 (cadre fourni et communiqué par le maître d'ouvrage);

6°- un dossier présentant les références les plus significatives de chaque bureau d'études pour des opérations présentant des problématiques similaires avec la présente consultation, leurs éventuelles qualifications sur format A4 (cadre fourni et communiqué par le maître d'ouvrage).

Les candidatures seront transmises soit en pli recommandé avec avis de réception postale ou remises contre récépissé à la communauté d'agglomération Pôle Azure Provence - service de la Commande Publique - 57 avenue Pierre Séward - B.P. 91015 - 06131 Grasse Cedex.

L'Enveloppe intérieure portera la mention :

Candidature pour le concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un théâtre de 1200 places, d'une fabrique de spectacles et d'un parc arboré. - ne pas ouvrir "

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Soit déposées sur le profil acheteur du Pôle Azur Provence:

[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Maître d'ouvrage: Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Identifiant: Ca-Pôle-Azur-Provence\_06\_20100723-02

Dossier de consultation : La synthèse du programme et 3 cadres de réponses sont disponibles sur le profil acheteur du Pôle Azur Provence : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Maître d'ouvrage: Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Identifiant: Ca-Pôle-Azur-Provence\_06\_20100723-02

Une commission technique sera constituée. Ses membres seront désignés par décision du Président du jury

procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nice - 33 bd Franck Pilatte 06359 Nice Cedex.

Tél. 04.92.04.13.13

Email : [greffe.ta-nice@juradam.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradam.fr)

Adresse internet (U.R.L.) : [http\(s\):// www.tanice.juradam.fr](http://www.tanice.juradam.fr).

Introduction des recours

"A tout moment, procédure de conciliation par le président du tribunal administratif en application de l'article L. 211-4 du CJA ", - recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée, - référé pré contractuel, devant le juge des référés, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat en application de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, - référé-suspension, devant les juges des référés, avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat en application de l'article L. 521-1 du CJA, - recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué en application de l'article R. 421-1 du CJA, - recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés, le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, Ass, 16.7.2007, n° 291545, Sté Tropic travaux signalisation) ".

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 23 juillet 2010.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

- VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ  
PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :  
l'introduction des recours :
- VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :  
23 juillet 2010.